

Shefford, Québec.
Le 1^{er} juillet 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 1^{er} juillet 2014.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2014-07-114

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2014-07-115

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Bâtiment – 329-A chemin Allen
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Embauche de pompiers et premiers répondants
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale relative à l'acquisition et la collecte de contenants pour la récupération de matières recyclables dans des aires publiques municipales;
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Adjudication – Agrandissement du garage municipal
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Adjudication – Bâtiment de service – Parc Maher
 - 10.2.2 Demande de subvention – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Reddition de compte 2013 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

12.2.3 Adoption – Règlement n° 2014-513 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford

12.2.4 Désignation – Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

12.2.5 Appui de la Municipalité du Canton de Shefford à l'éducation et à la prévention du diabète

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

2014-07-116

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2014

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-07-117

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

1. Daniel Dubois présente une demande (agrandissement de la résidence : solarium) pour le **109, rue des Sorbiers**;
2. Guillaume St-Jean et Nadia Moreau présentent une demande (agrandissement de la résidence : garage double) pour le **19, rue Potvin**;
3. Robert Laforest et Julie Rochette présentent une demande (agrandissement de la résidence : véranda 4 saisons) pour le **99, rue du Tournesol**;
4. Canton de Shefford présente une demande (agrandissement du garage municipal : entrepôt et bureau) pour le **218, chemin Robinson Ouest**;
5. Mario Bélanger et Fernande Rousseau présentent une demande (agrandissement de la résidence : garage double) pour le **237, chemin Picard**;
6. Gilles Gervais et Louise Leroux présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **168, rue des Cimes**;
7. Laurent Garneau présente une demande (remplacement d'un bâtiment commercial suite à un incendie) pour le **6569, chemin Warden (route 243)**;
8. François Archambault et Katia-Kim Depatie présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **110, impasse de l'Érablière**;
9. Louis Lemay et Sonya Meloche présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **24, rue de la Vallée**;
10. Frederick Gingras et Laura Mercier présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **24, rue Ducharme**;
11. Jérémie Berthiaume et Marie-Noël Deslandes présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **37, rue du Tournesol**;
12. Dirk Waardenburg présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **1552, Route 241**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 11, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte le projet numéro 12, lequel sera entériné par le CCU lors de leur prochaine séance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2014-07-118

BÂTIMENT – 329-A CHEMIN ALLEN

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées à l'inspecteur en bâtiments concernant une construction laissée à l'abandon sur le lot numéro 3 988 167 portant l'adresse civique 329-A, chemin Allen;

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, l'inspecteur en bâtiments a procédé à une enquête;

ATTENDU QUE cette enquête de l'inspecteur a révélé que le bâtiment sis à cet endroit est dans un état tel qu'il peut mettre en danger la sécurité des personnes et qu'il y a présence de déchets et débris divers, causes d'insalubrité;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un rapport d'un architecte recommandant la démolition du bâtiment principal en raison de sa structure déficiente, des nombreuses non-conformités et du fait qu'il peut mettre en danger la sécurité des occupants;

ATTENDU QUE l'architecte conclut que les interventions et mesures correctives seraient tellement importantes pour rendre le bâtiment conforme à l'habitation que la démolition doit être envisagée;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un rapport d'un ingénieur à l'effet que la structure du bâtiment situé au 329-A, chemin Allen, est non conforme et non acceptable;

ATTENDU les dispositions des articles 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU les dispositions des articles 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

Pour toutes ces raisons,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford reconnaît que le bâtiment situé sur le lot numéro 3 988 167, portant l'adresse civique 329-A, chemin Allen, est dans un état tel qu'il peut mettre en danger la sécurité des personnes et que la présence des déchets et débris divers constitue des causes d'insalubrité et de nuisances;

QUE le conseil de la Municipalité mandate ses procureurs *Therrien Couture Avocats*, s.e.n.c.r.l. afin d'enjoindre au propriétaire ou occupant, dans un délai final de 30 jours, de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les nuisances et causes d'insalubrité se trouvant sur sa propriété et à l'intérieur du bâtiment situé au 329-A, chemin Allen, ainsi que de démolir le bâtiment principal se trouvant à cet endroit à défaut de quoi, les procureurs sont mandatés pour entreprendre, contre ce propriétaire ou occupant, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour Supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de faire disparaître les nuisances et causes d'insalubrité se trouvant sur cette propriété, de prendre les mesures requises pour faire démolir le bâtiment principal se trouvant à cet endroit et pour autoriser la Municipalité qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour Supérieure, la Municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-07-119

EMBAUCHE DE POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie du Canton de Shefford;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. Frédéric Gingras, 24 rue Ducharme à Shefford, ainsi que de M. Mario Lincourt, 293 rue Poulin à Shefford, à titre de pompiers et premiers-répondants pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-07-120

**AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'ACQUISITION ET LA COLLECTE DE CONTENANTS
POUR LA RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS
DES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska a convenu d'offrir à toutes ses municipalités membres d'administrer une demande conjointe au Programme de récupération hors foyer des matières recyclables — Aires publiques municipales pour l'acquisition de nouveaux contenants de récupération;

CONSIDÉRANT QUE la MRC détient, en vertu de son règlement 2007-187, tel qu'amendé, compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales de son territoire relativement à la gestion, à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques, matières recyclables et résidus volumineux;

CONSIDÉRANT QU'une première entente intermunicipale relative à la récupération des matières recyclables hors foyer est intervenue entre la MRC et la Municipalité en 2008 pour couvrir certaines aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a précédemment autorisé, au moyen de sa résolution numéro 2014-04-60, la MRC à organiser et à mener un processus d'appel d'offres public pour l'acquisition de contenants supplémentaires de récupération de matières recyclables pour couvrir certaines autres aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale, avec la MRC de La Haute-Yamaska, relative à l'acquisition et la collecte de contenants pour la récupération de matières recyclables dans des aires publiques municipales, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

**SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE
MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-07-121

ADJUDICATION – AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux d'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les huit (8) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Dorbec Construction inc.	1 170 000,00 \$
Tijaro Ltée	862 910,37 \$
Construction GCP Inc.	974 000,00 \$
Athena Construction	899 000,00 \$
Comco Entrepreneurs en bâtiment	828 164,93 \$
Marieville Construction inc. (MCI)	1 073 637,00 \$
Xamilix Construction inc.	939 000,00 \$
Construction Majestyc Inc.	913 212,42 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions par l'architecte Carl Gobeil de la firme *Caroline Denommée Architecte inc.*, celui-ci recommande au conseil d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Comco Entrepreneurs en bâtiment*, pour un montant total de 828 164,93 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Comco Entrepreneurs en bâtiment*, pour un montant total de 828 164,93 \$, incluant les taxes.

Afin de subvenir aux dépenses du projet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière d'affecter les dépenses au poste budgétaire 03 100 06 et que les fonds manquants soient pris à même du fonds de réserve – Entrepôt et du surplus cumulé.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-07-122

ADJUDICATION – BÂTIMENT DE SERVICE – PARC MAHER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) entrepreneurs pour la construction d'un bâtiment de service pour le Parc Maher;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes en sus)
Construction Guertin inc.	37 614,53 \$
Construcgo inc.	35 096,50 \$
Construction Stéphane Fortin	49 505,73 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la superviseure aux Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construcgo inc. pour un montant de 35 096,50 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construcgo inc. pour un montant de 35 096,50 \$, excluant les taxes.

Afin de subvenir aux dépenses du projet d'aménagement du parc Maher, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière d'affecter les dépenses au poste budgétaire 03 100 11 et que les fonds manquants soient pris à même du fonds de réserve – Parcs.

2014-07-123

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE onze (11) aînés sheffordois, sur une base bénévole, se sont regroupés afin de constituer le « Comité des aînés actifs de Shefford » se donnant pour mandat de :

- briser l'isolement des aînés;
- développer, planifier, assurer la mise en place d'activités;
- publiciser, exécuter, superviser, faire le suivi et l'évaluation du projet « Vieillir ensemble »; et
- consulter les aînés sur le choix des activités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet « Vieillir ensemble », ce comité propose de développer :

- une programmation d'ateliers spécifiques répondant aux besoins des aînés;
- une série de conférences répondant aux goûts et aux besoins des aînés;
- des opportunités d'échange lors de cafés citoyens;
- l'implication des aînés au niveau des événements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet tient compte des besoins des aînés, mais aussi de leurs ressources et qu'il offre une opportunité de participation active à la vie communautaire, encourage l'implication dans la communauté, maintient l'autonomie et la qualité de vie des aînés, favorise le développement de liens intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet créera un effet rassembleur et un sentiment d'appartenance pour les résidents du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE 32% de la population de la Municipalité du Canton de Shefford est âgée de plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a notamment pour mandat d'assurer le maintien d'un milieu de vie agréable pour ses citoyens, notamment par le développement communautaire, les loisirs et la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir ce projet et être partenaire dans cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

D'appuyer le projet « Vieillir ensemble » du Comité des aînés actifs de Shefford ainsi que la demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

De confirmer la participation de la Municipalité du Canton de Shefford à ce projet pour un montant de 6 000 \$ en services.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-07-124

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20115857 @ n° 20116097 au montant de 413 363,80 \$.

2014-07-125

REDDITION DE COMPTE 2013 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 106 047 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité du Canton de Shefford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2014-07-126

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2014-513 CONCERNANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA HAUTE-YAMASKA

MUNICIPALITE DU CANTON DE SHEFFORD

REGLEMENT 2014-513 CONCERNANT LES PERIODES DES QUESTIONS LORS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 150 du *Code municipal du Québec* permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour régir la période de questions lors de ses séances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 159 du *Code municipal du Québec* permet au président du conseil de maintenir l'ordre et le décorum et décider les questions d'ordre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le présent règlement soit adopté sous le numéro 2014-513 et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement les mots :

- « intervenant » signifie : toute personne présente à une séance du conseil qui adresse une question au conseil.
- « président » désigne : le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil qui préside la séance.

ARTICLE 3

Les séances du conseil comprennent deux périodes de questions au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions au conseil.

La première période intervient après la lecture et l'adoption de l'ordre du jour. Elle est réservée exclusivement aux questions relatives aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La deuxième période de questions intervient à la fin de la séance. Elle est réservée pour toute question de nature publique.

ARTICLE 4

Chacune des périodes de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes. Une période de questions peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus ou pas de questions.

Avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, une période de questions peut être prolongée selon les termes du présent article.

ARTICLE 5

Toute personne présente qui désire poser une question doit s'adresser au président et :

- a) s'identifier en déclarant ses nom, prénom et adresse;
- b) indiquer le sujet de sa question.

L'intervenant peut poser jusqu'à deux (2) questions consécutives par période de questions.

Lorsque le délai d'une période de questions n'est pas écoulé et que toutes les personnes présentes souhaitant se prévaloir de la période de questions l'ont fait, un intervenant peut, s'il y a lieu, poser des questions supplémentaires selon la procédure prévue au présent article.

ARTICLE 6

Le président invite les intervenants à formuler leurs questions clairement et succinctement en allouant à chacun une période de temps équitable, compte tenu du nombre de personnes qui ont une question à formuler.

ARTICLE 7

La réponse est donnée par le président ou par la personne qu'il désigne.

ARTICLE 8

Un membre du conseil peut demander la parole au président lorsqu'il désire répondre à une question.

Un membre du conseil peut aussi, avec la permission du président, compléter une réponse donnée.

ARTICLE 9

Le membre du conseil à qui la question est adressée peut y répondre sur-le-champ ou, s'il ne possède pas tous les éléments nécessaires pour donner immédiatement la réponse, confirmer à l'intervenant qu'il y répondra à la prochaine séance ordinaire ou par écrit dans un délai qu'il précisera.

ARTICLE 10

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

ARTICLE 11

Le président fait observer l'ordre et le décorum pendant la période questions.

ARTICLE 12

L'intervenant ne doit pas être interrompu par un membre de l'assistance pendant qu'il formule sa question.

L'intervenant doit s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire envers quiconque. Il doit poser une question et non émettre un commentaire ou une opinion.

L'intervenant ne doit en aucun cas discuter du bien-fondé ou de la valeur réelle de la matière sur laquelle porte la question posée.

ARTICLE 13

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

André Pontbriand
Maire

2014-07-127

DÉSIGNATION – RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS
ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., Chapitre A-2.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer officiellement Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels en vertu de l'article 8 de la même loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
D'entériner la désignation de Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Municipalité du Canton de Shefford.

2014-07-128

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD À
L'ÉDUCATION ET À LA PRÉVENTION DU DIABÈTE

CONSIDÉRANT QUE le diabète est une maladie chronique qui affecte de plus en plus de personnes sur la planète en général, mais aussi dans notre région et notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation des citoyens et citoyennes à cet égard est une façon utile et efficace de les inciter à prendre les moyens pour prévenir ou retarder l'incidence de la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète, le 14 novembre, est depuis 2007, une des Journées Officielles des Nations Unies, par l'adoption de la Résolution 61/255;

CONSIDÉRANT QU'il est de tradition d'utiliser l'éclairage bleu pour marquer l'importance qu'on accorde à la prévention du diabète et à la solidarité avec les personnes diabétiques;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge utile de donner son appui à la campagne « L'éducation et la prévention du diabète » menée par les organismes internationaux, nationaux et locaux de prévention du diabète et particulièrement les diabétiques de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
Que la Municipalité du Canton de Shefford s'associe à la Journée Mondiale du diabète et appuie la campagne « L'éducation et la prévention du diabète » menée par les organismes internationaux, nationaux et locaux de prévention du diabète et particulièrement Les Diabétiques de La Haute-Yamaska;
Que la Municipalité du Canton de Shefford, dans un esprit de solidarité avec les personnes diabétiques, affichera à la vue, à la Mairie du Canton de Shefford, un éclairage bleu pour la journée du 14 novembre.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Diane Nichols : Pompiers volontaires
Compteur intelligent

Serge Trottier : Compteur intelligent

Danielle Breault : Compteur intelligent

Clermont Grenier : Compteur intelligent

Bernard Tremblay : Compteur intelligent

2014-07-129

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 19.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire